

Metz, le 27 janvier 2026

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau
Affaire suivie par : Arthur CLAUSE
Tél : 03 87 34 33 22
E-mail : arthur.clausse@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

NOVA PATRIMOINE
113, route de Metz
57100 THIONVILLE

OBJET : Dossier de déclaration concernant la Reconversion de l'ancien site industriel sur la commune de Uckange – N° 0100302856

RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\2150. EP\UCKANGE\2025_Reconversion de l'ancien site industriel

Monsieur,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif à la reconversion de l'ancien site industriel sur la commune de Uckange, pour lequel un accusé de réception vous a été délivré en date du 13/11/2025 puis un second suite à votre dépôt le 08/01/26, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la date du 10/03/25. **Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé. La police de l'eau devra être avertie de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement et un bilan des opérations sera transmis à l'issue des travaux.**

Copies de la déclaration et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de Uckange pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Vous trouverez en PJ l'avis de l'ARS relatif à la protection des captages AEP, celui-ci doit être scrupuleusement suivi.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérécourse citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Carine RAUCH

- Copie adressée à la mairie de Uckange